



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU VAR

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT,
DES AFFAIRES MARITIMES
ET DU TOURISME

REF A RAPPELER : 3.D.3- YR
Yves.ROCHEFEUILLE @var.pref.gouv.fr

 : 04.94.18.84.15

Toulon, le 07 JUIL. 2004

Madame,

Par lettre en date du 24 avril 2004 vous avez souhaité obtenir communication de l'arrêté du 12 décembre 2000 portant transfert de compétence de la zone portuaire de l'Aiguade du Levant au Conseil général du var ainsi que le plan et la convention annexés.

Je vous informe que les recherches entreprises dans mes services à ce sujet sont restées infructueuses.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet
et par délégation
Le chef de bureau

Claude-Béatrice SPIRE

Mme Elisabeth VARET
En Nadal
31290 MAUREMONT